

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS
édité par la Mairie des Mathes

Les Mathes La Palmyre



Les Halles de nuit

N° 46
Décembre 2010



SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Un nouveau système d'appel des médecins de garde est mis en place. (05 46 27 55 20)

De 20 heures le soir à 8 heures le lendemain matin, il vous suffit de composer le numéro de téléphone de votre médecin habituel. Grâce à un transfert d'appel, vous serez mis directement en relation avec le médecin de garde.

TROUVEZ LA PHARMACIE DE GARDE LA PLUS PROCHE



N° Audiotel 3237

accessible 24 h/24

Vous pouvez également vous rendre à votre officine où la pharmacie de garde est affichée.

commune de



BULLETIN MUNICIPAL N°46 - Décembre 2010

**S
O
M
M
A
I
R
E**

- ✓ Le mot du Maire P. 3
- ✓ Conseils municipaux P. 4
- ✓ Les travaux dans la commune P. 10
- ✓ Le littoral P. 13
- ✓ Urbanisme P. 15
- ✓ Infos municipales P. 17
- ✓ CARA P. 21
- ✓ Infos pratiques P. 22
- ✓ Si la commune m'était contée P. 22
- ✓ Vie associative P. 24
- ✓ À vos plumes P. 34
- ✓ À votre service P. 35

Réalisation et impression IMPRIMERIE LAGARDE
17920 BREUILLET - 05 46 22 70 55
Dépôt légal 2^e trimestre 2010



Ils nous ont quittés cette année...

	<i>Naissance</i>	<i>Décès</i>
- BRESNU Rolland Marcel	04/06/1928	03/07/2010
- DELAHAYE Jean-Pierre Henri	23/07/1944	29/07/2010
- DEVILLE Christiane Paulette Marguerite, épouse CAUSEUR	18/08/1943	11/08/2010
- HEMARD Claudine Josette	12/06/1935	30/08/2010
- LESCANNE André	18/08/1947	13/06/2010
- MARTIN Félix Jean-Loup	29/10/2010	12/11/2010
- RICHARD Gaëtan Samuel Olivier	20/10/1980	07/08/2010
- ROSIER José Philippe	17/11/1957	10/06/2010
- ROULEAU Alfred Auguste Ernest	06/02/1924	14/11/2010

Le Mot du Maire



Il sera encore bien difficile pour bon nombre d'entre nous de garder de cette année 2010 qui s'achève dans des conditions aussi rudes qu'inhabituelles un souvenir impérissable, d'autant qu'elle avait débuté de façon bien dramatique dans notre département avec le déluge occasionné par la tempête Xynthia... Nous subissons incontestablement depuis une bonne dizaine d'années un certain dérèglement planétaire qui n'est pas seulement dû au déchaînement des éléments naturels car les habitants de notre belle région ainsi que tous les Français en général n'ont pas besoin d'aller chercher bien loin d'autres motifs, surtout économiques, qui ont alimenté copieusement la morosité ambiante tout au long de cette période de timide sortie de crise, dont on a bien du mal à entrevoir le terme.

La situation calamiteuse qui affecte depuis deux ans si durement tout le secteur ostréicole et qui a déjà frappé cette profession à plusieurs reprises depuis une quarantaine d'années est bien là localement pour en attester : rappelons au passage que lorsqu'en 1970 les parcs à huîtres avaient été décimés à 90 % pour ne pas dire en totalité, on n'accusait pas alors le tourisme ni l'urbanisation raisonnée de notre commune d'être la cause de ce marasme comme n'hésitent pas à le faire aveuglément et un peu trop facilement certains représentants actuels de la profession.

Si l'on considère, d'une part, que notre territoire communal est le plus éloigné (8 et 10 km environ) des deux exutoires de nos eaux pluviales, l'un à La Tremblade, l'autre à Chaillevette et, d'autre part, que la mortalité des huîtres due à l'association de deux virus sévit sur tout le littoral européen depuis le Maroc jusqu'en Angleterre, nous serions en droit d'attendre un peu plus d'objectivité et de raison de la part de ceux qui sont si prompts à culpabiliser l'activité touristique si économiquement porteuse pour tout le monde en ces temps difficiles.

Allez, « trêve de polémique et de pessimisme »,

parlons plutôt à l'occasion de cette « trêve des confiseurs » de sujets plus réjouissants qui font que nous, Mathérons et Palmyriens, nous estimons un peu épargnés, presque privilégiés au vu de tout ce qui se passe partout ailleurs dans le monde. Quelques uns attribuent cela à de la chance... D'autres plus clairvoyants, plus conscients ou réalistes pensent que tout ce qui a été fait depuis plus de 10 ans y est certainement pour quelque chose. À vrai dire nous avons traversé, nous traversons et nous traverserons la crise sans trop en ressentir les néfastes effets.

Le rythme de nos investissements pour aménager, structurer et entretenir notre commune n'a pas faibli et les importants projets en cours de réalisation seront là pour en témoigner dès les vacances de printemps, malgré quelques petits imprévus budgétaires que nous devons solutionner de temps en temps en raison du différé de certaines recettes parfois importantes initialement prévues.

Nous observons attentivement en ce moment les mouvements conséquents de sable qui se produisent devant La Palmyre, qui devraient après les grandes marées d'équinoxe au printemps, présenter une nouvelle configuration de notre site de baignade avec la suppression partielle ou totale des 3 petits plans d'eau entre les épis rocheux... Conséquence du rapprochement et de l'abaissement du banc de sable qui les protègent depuis quelques années. Il faudra attendre le mois de mai prochain pour savoir si nous devons regretter ou nous réjouir de ce spectaculaire bouleversement.

Restant sereinement confiant en l'avenir de notre belle commune, je vous souhaite à tous, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale dévouée qui m'entoure, de passer de très bonnes fêtes en famille ou entre amis et que cette nouvelle année 2011 soit à la hauteur de tout ce que vous pouvez attendre ou espérer.

*Le maire,
Robert Jono*

Les principales décisions



SÉANCE DU 6 JUILLET 2010

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention pour la réfection de la piste cyclable de la Promenade des 2 phares, suite à la tempête Xynthia, à hauteur de 40 % du montant H.T. des travaux estimés à 157.886,20 € H.T. (188.831,90 € T.T.C.). (**Unanimité**).

COMPLÈTE sa délibération du 4 mars 2010 en sollicitant auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention à hauteur de 70 % du montant H.T. des travaux estimés à 414.000 € H.T. (495.144 € T.T.C.), suite à la tempête Xynthia, au titre du programme 2010 des travaux de défense contre la mer, englobant les premières estimations faites au lendemain de la tempête Xynthia et les dernières évaluations du coût total des travaux. (**Unanimité**).

DÉCIDE de procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies communales et du répertoire des chemins ruraux, **DÉCIDE** de procéder aux formalités administratives nécessaires à ces mises à jour, notamment le déroulement d'une enquête publique. (**Unanimité**).

ÉMET un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation du plan d'épandage des boues des stations d'épuration déposé en avril 2009, produit par la communauté d'agglomération Royan Atlantique. (**16 voix pour** : R. Jono, F.-X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess – **1 voix contre** : N. Désiré).

PREND ACTE du rapport 2009 transmis par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et présenté par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées. (**Unanimité**).

DÉCIDE de vendre à MM. Bertrand et Guillaume DUBUJADOUX, 4, Place de la Vieille Église – 03200 VICHY, la parcelle cadastrée section AX n°131, sise « La Pinède », d'une superficie cadastrale de 16 m². **PRÉCISE** que le prix de vente de la parcelle cadastrée section AX n° 131, a été fixé à 50 € le m². **INDIQUE** que la superficie exacte de la parcelle vendue sera définie par le géomètre qui sera mandaté par la commune. **DIT** que les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur alors que les frais de géomètre resteront à la charge de la commune. **AUTORISE** le Maire ou son représentant à intervenir pour la signature de cet acte et de tout document relatif à cette vente. (**Unanimité**).

DÉCIDE d'adhérer au Syndicat Mixte « Union des Marais de la Charente-Maritime » (U.N.I.M.A) et **S'ENGAGE** à verser la cotisation annuelle dont le montant, pour l'année 2011, est de 76,22 €, **DÉSIGNE** un délégué pour représenter la Commune des Mathes-La Palmyre au sein de l'U.N.I.M.A. : M. LANOUE Frédéric (17 voix), et **DEMANDE** au Comité Syndical de l'UNIMA de bien vouloir agréer la présente candidature en vue de l'adhésion sollicitée. (**Unanimité**).

DÉCIDE de formaliser un accord financier partenarial définissant les conditions d'intervention du Syndicat Mixte de l'U.N.I.M.A. en vue de l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales de la Commune. DIT que le montant de cette étude est estimée à 17.100 € et AUTORISE l'U.N.I.M.A. à effectuer toutes démarches de financements complémentaires, notamment auprès de l'Agence de l'Eau. Le coût résiduel étant à la charge de la Commune. AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette opération. (Unanimité).

Poursuivant l'ordre du jour, le Conseil Municipal a examiné les affaires diverses suivantes :

A) Dépôts sauvages déchets verts

Le Conseil Municipal est confronté, une nouvelle fois, à des actes d'incivilité se traduisant par des dépôts sauvages de déchets verts, en sacs plastiques, un peu partout dans la Commune. Outre l'obligation de mettre ses déchets verts en sacs biodégradables et en quantité limitée (6 sacs maximum) afin qu'ils puissent être ramassés par la Coved missionnée par la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais, certaines personnes indélicates déversent quantité de sacs plastiques remplis de déchets verts sur la voie publique empêchant ainsi leur ramassage par le prestataire extérieur et obligeant les services municipaux à une surcharge de travail générant un coût important.

Le Conseil Municipal rappelle que ce service est facultatif puisque toutes les communes du pays royannais n'y souscrivent pas et que les administrés des Communes n'ayant pas opté pour ce ramassage en porte-à-porte doivent, eux-mêmes, évacuer leurs déchets verts dans les déchetteries de proximité. Le Conseil Municipal s'interrogera, en cas de nouveaux débordements, sur le maintien de ce service.

SÉANCE DU 28 JUILLET 2010

INDIQUE que le prix du repas au restaurant scolaire sera fixé ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} août 2010. (16 voix pour : R. Jono, F.-X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, N. Désiré, J. Crasso, P. Gadreau, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess, - 1 Abstention : S. Thiré, 1 voix contre : A.-M Bascle).

DESIGNATION	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
par jour et par enfant	1,90 €	2,00 €
par jour et par adulte	4,50 €	4,60 €

SOLLICITE auprès du Conseil Régional de Poitou-Charentes une subvention pour la création d'une piste cyclable allée des Gannes et avenue de l'Hippodrome, reliant notamment l'entrée de La Palmyre au zoo et aux plages de La Palmyre, à hauteur de 40 % du montant H.T. des travaux estimés à 122.053,00 € H.T. (145.975,39 € T.T.C.). (Unanimité).

APPROUVE le compte-rendu annuel à la collectivité de l'année 2009 de l'aménagement du centre-bourg des Mathes, présenté par la S.E.M.D.A.S. (Unanimité).

PREND ACTE du rapport 2009 transmis par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et présenté par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. (Unanimité).

Poursuivant l'ordre du jour, le Conseil Municipal a examiné les affaires diverses suivantes :

A) Circulation des Rosalies sur les pistes cyclables

L'attention du Conseil Municipal est attirée, suite à diverses réclamations, sur la circulation des rosaliaes sur les pistes cyclables.

En effet, ces cycles posent des problèmes de sécurité du fait de leur manque de maniabilité et encombrant largement les pistes cyclables. De plus, si l'on se réfère à la réglementation correspondante, seuls les cycles à 2 ou 3 roues sont autorisés sur les pistes cyclables. Par ailleurs, si décision était prise de leur interdire l'accès définitif aux pistes cyclables, les rosaliaes encombreraient les voiries avec ralentissement important de la circulation.

Après discussion, le Conseil Municipal rappelle la réglementation et propose de recevoir après la saison le concessionnaire cyclo-trott pour préparer dans de bonnes conditions la saison 2011.

B) Projet d'extension du Palmyr Atlantique Voile (P.A.V.)

Le projet consistant à rénover le bâtiment existant (294 m²) et à créer une extension de la base nautique existante (424 m²) et comprenant un accueil, des vestiaires, des espaces de stockage, de séchage, un bureau et une salle de réunion, a été chiffré à 801.320 € T.T.C.

Les subventions espérées (Conseil Général et Dotation Globale d'Équipement, ainsi que le retour du fonds de

compensation de la T.V.A.) sont estimées à 37,29 % du coût des travaux.

Après discussion, le Conseil Municipal DÉCIDE de lancer les travaux et d'AUTORISER le Maire à déposer le permis de construire. (Unanimité).

C) Questions diverses

Aménagement parkings Luna Park

Le Conseil Municipal est informé de la réalisation en zone NC (Agricole) de parkings réalisés par M. Van Craeynest sur la parcelle lui appartenant mitoyenne au Luna Park. Cette parcelle est prévue, dans le cadre de la révision du P.L.U, en zone de stationnement pour le Luna Park, la réglementation actuelle de la zone ne permet pas de réaliser dès maintenant ces travaux. Dans ces conditions le Conseil Municipal DÉCIDE de dresser un procès-verbal à l'encontre de M. Van Craeynest.

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2010

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention pour les travaux de remise en état du Port de Bonne-Anse suite à la tempête Xynthia, dont le montant est de 81.956,45 € HT. (Unanimité).

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention au titre de la modernisation des infrastructures portuaires à hauteur de 40 % du montant H.T des travaux :

- pour le rallongement des 37 pieux estimés à 13.025,00 € H.T./15.577,90 € T.T.C

- pour les portillons d'accès aux pontons estimés à 4.700,00 € H.T./5.621,20 € T.T.C.

- pour l'acquisition de pontons supplémentaires estimés à 44.285,00 € H.T./52.964,86 € T.T.C. (Unanimité).

SOLLICITE, au titre de l'année 2011, auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police pour le réaménagement de l'avenue de l'Hippodrome (71 places) et de l'allée des Gannes (36 places) à la Palmyre créant au total 107 places de stationnements pour un montant de travaux estimé à 48.847,50 € H.T. / 58.421,61€ T.T.C. (Unanimité).

DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à la Communauté d'Emmaüs de Saintes, afin de l'aider à pallier les pertes consécutives à l'incendie dans la nuit du 3 au 4 juillet 2010. (Unanimité).

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 juin 2009 prononçant la dénomination de la commune des Mathes en « commune touristique », considérant que la commune des Mathes met en œuvre une politique active d'accueil, d'information et de promotion touristiques tendant, d'une part, à assurer la fréquentation pluri-saisonnière de son territoire, et d'autre part, à mettre en valeur ses ressources naturelles et patrimoniales, attendu, par ailleurs, qu'elle se mobilise en matière d'activités physiques et sportives, SOLLICITE le classement en « Station de Tourisme ». APPROUVE le dossier de demande de classement en station de tourisme annexé à la délibération. (Unanimité).

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 juin 2009 prononçant la dénomination de la commune des Mathes en « commune touristique », vu sa délibération du 23 Septembre 2010 sollicitant le classement en « station de tourisme », considérant que le dossier de demande de classement en station touristique doit comporter une délibération attestant le respect des prescriptions en matière de législation et de réglementation sanitaires, ATTESTE que la commune des Mathes n'a commis aucune infraction aux législations et réglementations sanitaires, de son fait, durant les trois dernières années. (Unanimité)

DÉCIDE d'acquérir une partie de terrain non bâti (environ 210 m²), issue de la parcelle cadastrée section AE n° 28, appartenant à l'indivision MUNSCH, au prix de 45 € par m². INDIQUE que la superficie exacte sera définie par le géomètre qui sera mandaté par la commune afin de procéder à une division parcellaire. CHARGE l'étude de M^e LABORDE, notaire à La Tremblade, de la rédaction de l'acte. PRÉCISE que les frais relatifs à la rédaction de cet acte ainsi que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune des Mathes. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mener les négociations et à intervenir pour la signature de cet acte. (Unanimité).

DÉCIDE d'acquérir une partie de terrain non bâti (11 m²), issue de la parcelle cadastrée section AA n° 353, appartenant à la SCI du Pied Martyr dont le siège social est situé au 1 Avenue de La Palmyre, au prix de 70 € par m². CHARGE l'étude de M^e LABORDE, notaire à La Tremblade, de la rédaction de l'acte. PRÉCISE que les frais relatifs à la rédaction de cet acte ainsi que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune des Mathes. (Unanimité).

DÉCIDE de vendre à M^{me} et M. Pierre COLLAS, La Fat – 36160 MONTCHEVRIER, la parcelle cadastrée section AX n° 123, sise « La Pinède », d'une superficie de 10 m² selon plan d'arpentage réalisé le 3 août 2010 par la SCP Bruno Guinard, géomètre expert. PRÉCISE que le prix de vente de la parcelle cadastrée section AX n° 123, a été fixé à 50 € le m². DIT que les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur alors que les frais de géomètre resteront à la charge de la commune. (Unanimité).

Vu la délibération du 22 janvier 2007, du Conseil Communautaire de l'Agglomération Royan Atlantique, reconnaissant d'intérêt communautaire l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'hippodrome des Mathes La Palmyre, vu la délibération du 26 septembre 2008 du Conseil Communautaire de l'Agglomération Royan Atlantique décidant d'engager une opération de restructuration de l'hippodrome sur la base chiffrée de 5,950 M€, attendu que, dans un premier temps, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique sou-

haitait une mise à disposition de la propriété foncière de l'hippodrome, propriété de la Commune des Mathes, ratifiée par un procès-verbal de transfert des biens, considérant qu'au regard du montant des travaux projetés, et après avoir consulté son conseil juridique, le Président de la Communauté d'Agglomération, par courrier en date du 2 juillet 2010, formule auprès de Monsieur le Maire des Mathes une proposition d'acquisition dudit hippodrome pour un montant de 870.000 € précisant que, pour asseoir l'opération de restructuration susvisée engageant des montants d'investissement conséquents, il s'avère indispensable que l'Agglomération Royan Atlantique agisse en pleine propriété, vu l'évaluation des services fiscaux en date du 28 mai 2010, établie à la demande de l'Agglomération Royan Atlantique, DÉCIDE de vendre à l'Agglomération Royan Atlantique, 107 Avenue de Rochefort, 17201 Royan Cedex, les parcelles cadastrées section B n° 5525, 5526, 5527, 5528 et 5156, d'une superficie cadastrale totale de 244.126 m², sur lesquelles est édifié l'ensemble immobilier constituant l'hippodrome de La Palmyre. Etant précisé que cette cession est conditionnée au fait :

- que le terrain reste destiné à l'activité « hippodrome »
- et que les travaux concernant le projet de restructuration, estimés à 5.950 M€, soient impérativement réalisés.

PRÉCISE que le prix de vente de l'ensemble des parcelles a été fixé à 870.000 €. DIT que les frais relatifs à la rédaction de l'acte de transfert de propriété seront à la charge de l'Agglomération Royan Atlantique. (17 voix pour : R. Jono, F.-X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess - 2 voix contre : N. Nicolle, A.-M Bascle).

APPROUVE le tableau de classement des voies communales et le répertoire des chemins ruraux. (Unanimité).

PREND ACTE du rapport 2009 transmis par le Syndicat des Rives de la Seudre et présenté par M. le Maire sur le prix et la qualité des services d'eau potable. (Unanimité).

Poursuivant l'ordre du jour, le Conseil Municipal a examiné les affaires diverses suivantes :

A) Marché de voirie : Allée des Gannes/ Avenue de l'hippodrome/ Parking des ostréiculteurs

Monsieur le Maire donne l'information au Conseil que l'entreprise retenue pour la réalisation de ces travaux est la SCOTPA et que le choix de l'entreprise a fait l'objet d'une analyse des offres très approfondie. Le montant de ce marché, variante incluse, est de 509.431 € H.T. (609.279,48 € T.T.C.). Le début des travaux est prévu le 15 octobre, pour une durée de 3 mois.

B) Demande de M. Migault concernant la création d'un site de compostage sur les parcelles communales sise AC 27, 28, 29 lieu dit les « enclouses » et proposition d'acquisition de ces parcelles

Monsieur le Maire rappelle que M. Migault a mis en place, depuis le mois de mai dernier, un service de broyage des végétaux sur le site de l'ancienne décharge de déchets verts des Mathes. Afin de développer son activité et mettre en place une plateforme de compostage et une déchetterie, M. Migault souhaiterait acquérir des terrains communaux : ceux actuellement loués par la commune d'une superficie de 7.200 m², et ceux mitoyens à son activité pour une superficie de 5.883 m².

Compte tenu de l'intérêt que présente cette demande, le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe à cette cession, au prix de 1,50 €/m², mais précise que la signature définitive de l'acte n'aura lieu que lorsque M. Migault aura satisfait aux obligations procédurales visant à obtenir, par le biais d'un dossier au titre des installations classées, son autorisation d'exploiter.

C) Demande de M. Ballanger d'un nouveau site d'exploitation de ses voiturettes électriques

Monsieur le Maire indique que M. Ballanger, qui a exploité cette année son activité de voiturettes électriques sur le terrain communal situé à l'angle de l'Avenue de la Coubre et de l'avenue de l'Atlantique, souhaiterait disposer d'une parcelle plus « commerciale ». Après avoir étudié diverses possibilités, le Conseil Municipal décide de proposer à M. Ballanger une partie de la parcelle communale située à l'espace Mornay, à proximité des Sanisettes. Monsieur le Maire précise que le nouveau loyer sera adapté également à la nouvelle situation commerciale.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2010

Monsieur le Maire informe les Conseillers que cette séance concerne la présentation du nouveau Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Cette présentation doit faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal qui sera retranscrit dans un compte-rendu sans faire l'objet d'une délibération.

La discussion a porté sur les 3 enjeux majeurs qui ont été identifiés pour la Commune :

- assurer la préservation de la biodiversité du patrimoine naturel, du patrimoine paysager et préserver la cohérence des milieux sensibles répertoriés,
- conforter le développement et l'aménagement du pôle touristique,
- organiser un développement urbain cohérent autour du pôle de vie de l'agglomération des Mathes et une zone commerciale.

Conseil Municipal

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2010

FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2011, les tarifs publics suivants :

OBJET	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Redevance pour service rendu	67,00 €	70,00 €
Taxes et redevances funéraires		
Concessions		
<i>Concessions centenaires</i>	135,00 €	140,00 €
<i>Concessions trentenaires</i>	44,00 €	45,00 €
Colombarium		
<i>Fourniture de plaque au concessionnaire</i>	47,00 €	48,00 €
Une case de 1 ou 2 places		
<i>par an</i>	84,00 €	86,00 €
<i>pendant 10 ans renouvelable</i>	314,00 €	320,00 €
<i>pendant 30 ans renouvelable</i>	870,00 €	888,00 €
Deux cases en vis-à-vis		
<i>par an</i>	150,00 €	153,00 €
<i>pendant 10 ans renouvelable</i>	560,00 €	572,00 €
<i>pendant 30 ans renouvelable</i>	1 400,00 €	1 428,00 €
<i>Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir</i>	21,00 €	22,00 €
Vacation de surveillance des opérations funéraires (délibération du 25/05/2009)	20,00 €	20,00 €
Manèges et stands forains		
par mois et pour une période de 3 mois du 15/06 au 15/09		
<i>moins de 150 m²</i>	430,00 €	440,00 €
<i>moins de 150 m² à 300 m²</i>	580,00 €	592,00 €
<i>plus de 300 m²</i>	820,00 €	837,00 €
à la journée		
<i>moins de 150 m²</i>	29,00 €	30,00 €
<i>moins de 150 m² à 300 m²</i>	45,00 €	46,00 €
<i>plus de 300 m²</i>	365,00 €	373,00 €
Cirques		
<i>forfait de 24 heures</i>	180,00 €	185,00 €
<i>avec châpîteau par 24 heures et par mât</i>	425,00 €	435,00 €
Spectacle de marionnettes	50,00 €	55,00 €
Terrasses commerciales		
<i>Terrasses couvertes, par m²</i>	44,00 €	45,00 €
<i>Terrasses couvertes mais non fermées, par m²</i>	26,00 €	26,50 €
<i>Terrasses non couvertes, par m²</i>	23,00 €	23,50 €
Kiosque installé au port	695,00 €	710,00 €
Plaçages exceptionnels		
<i>pour 10 ml</i>	125,00 €	128,00 €
<i>par ml supplémentaire</i>	16,00 €	17,00 €
Salle de réunion de la capitainerie		
<i>Pour une demi-journée (≤ à 4 heures) : Commune</i>	46,00 €	47,00 €
<i>Pour une demi-journée (≤ à 4 heures) : Hors Commune</i>	70,00 €	72,00 €
<i>Caution</i>	100,00 €	100,00 €
<i>Pour une journée (> à 4 heures) : Commune</i>	63,00 €	64,00 €
<i>Pour une journée (> à 4 heures) : Hors Commune</i>	92,00 €	94,00 €
<i>Caution</i>	100,00 €	100,00 €
Vente ambulante en camion alimentaire		
<i>Montant mensuel du 01/09 au 30/06</i>	44,00 €	45,00 €
<i>Montant mensuel du 01/07 au 31/08</i>	160,00 €	164,00 €
Vente de stères de bois	20,00 €	20,50 €

DÉSIGNE pour représenter la Commune des Mathes-la Palmyre au sein de la Commission travaux/bâtiment à la C.A.R.A, en qualité de délégué :

- M. Pierre JAHIEL (18 voix – 1 blanc)

DÉCIDE de vendre à M^{me} Evelyne GUITTON, 27 Avenue Anatole France 78300 POISSY, la parcelle cadastrée section AX n°127, sise « La Pinède », d'une superficie cadastrale de 15 m². PRÉCISE que le prix de vente de la parcelle cadastrée section AX n° 127, a été fixé à 50 € le m². DIT que les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur. (Unanimité).

DÉCIDE de vendre à M^{me} et M. Jean-Luc CHAUVET, 21 rue de la Mare aux Loups 79410 SAINT-GELAIS, la

parcelle cadastrée section AX n° 135, sise « La Pinède », d'une superficie cadastrale de 12 m². PRÉCISE que le prix de vente de la parcelle cadastrée section AX n° 135, a été fixé à 50 € le m². DIT que les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur. (Unanimité).

vu sa délibération du 3 novembre 2010 décidant de la cession des parcelles cadastrées section AD n° 564, 567 et 596p à la SEMDAS dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg, vu le permis d'aménager n° PA 017225 09-0001 délivré le 27 avril 2009, modifié les 27/07/2010 et 25/11/2010 relatif à l'Aménagement d'un lotissement communal de 47 lots à bâtir sur les parcelles susvisées, attendu qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le prix de vente de ces terrains, DÉCIDE de fixer le prix de vente des lots à 160 € / m² (application de la TVA sur marge). PRÉCISE que les frais d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs en supplément des frais d'acquisition du lot. (Unanimité).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à ester en justice au nom de la Commune dans la présente procédure et dans les futures, présentée par M. François Robert sollicitant l'annulation de la décision afférente au ramassage des ordures ménagères sur la Commune des Mathes, et notamment l'avenue de la Résinerie, notifiée par lettre-circulaire du 8 avril 2010, DÉSIGNE à cet effet M^e PIELBERG Hervé, 1 rue Petit Bonneteau 86000 POITIERS. (Unanimité).

Après débat sur le parking du boulevard de la plage, le vote a donné les résultats suivants concernant :

- la suppression totale des campings-cars : 5 voix
 - le maintien des campings-cars toute l'année : 5 voix
 - le maintien de la situation actuelle (campings cars autorisés toute l'année sauf juillet et août) : 9 voix
- DÉCIDE d'exonérer les sept ostréiculteurs qui ont un abonnement dans le Port de Bonne-Anse, de la redevance portuaire au titre de l'année 2011, dans le cadre du dispositif d'exonération mis en place par le Conseil Général de la Charente-Maritime, pour les sinistrés de la tempête Xynthia. SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime, la compensation financière de cette exonération au titre de l'année 2011, pour un montant de 3.739.82 €. (Unanimité).

Poursuivant l'ordre du jour, le Conseil Municipal a examiné les affaires diverses suivantes :

A) Proposition d'augmentation des tarifs des marchés forains suite à la commission des marchés et fréquence des jours de marché aux Mathes

Le Conseil Municipal, compte tenu de la forte augmentation engendrée par la redevance spéciale sur les conteneurs collectifs mise en place à compter du 1^{er} janvier 2011, par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, propose de faire évoluer les tarifs des marchés de 2 %. Cette proposition, ayant reçu l'avis favorable de la commission des marchés, sera soumise au syndicat des commerçants non sédentaires avant validation définitive au prochain Conseil Municipal.

Concernant la proposition du nombre de jours de marché aux Mathes, en saison, le vote a donné les résultats suivants :

- pour 5 jours de marché (sans le mercredi et le dimanche) : 12 voix
- pour 6 jours de marché (sans le mercredi) : 4 voix
- pour 7 jours de marché : 3 voix.

B) Règlement du Conseil Municipal : complément à l'article 11

Il est proposé de compléter l'article 11 du règlement du Conseil Municipal ainsi qu'il suit : « lorsque l'ordre du jour le nécessite, des intervenants extérieurs peuvent être invités par le Maire, en séance, à présenter un dossier ou une information technique ».

C) Site de compostage de M. Migault : fixation du prix de vente des parcelles communales

Afin de lui permettre de développer une activité de compostage avec mise en place d'une plateforme et ultérieurement d'une déchetterie, sur le site de l'ancienne décharge municipale des Mathes, il avait été proposé à M. Migault un prix de cession, au Conseil Municipal du 23 septembre dernier, fixé à 1,50 €/m². M. Migault sollicite la révision de ce prix compte tenu des investissements prévus.

Après discussion, le Conseil Municipal propose de fixer à 1,20 € le prix du m², et rappelle que toutes les autorisations devront être obtenues pour l'exploitation de ce site.

D) Commission d'ouverture des plis marchés des assurances

Le Conseil Municipal est informé du choix de la commission d'ouverture des plis réunie le 3 novembre dernier, concernant les risques : dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique, véhicules à moteur, et bateaux. Le budget d'assurance 2010 s'élevait à 30.654,25 €, l'offre la mieux disante proposée par la S.M.A.C.L. pour l'année 2011 s'élève, pour toutes les assurances susvisées, à 25.127,64 €, soit un gain de 18 %.

E) Commission d'ouverture des plis travaux d'aménagement du P.A.V.

Le Conseil Municipal est informé du choix de la commission d'ouverture des plis réunie le 3 novembre dernier, concernant les 14 lots composant le marché d'aménagement du P.A.V., pour un montant total de 610.417,90 € T.T.C., auquel il faut rajouter la mission S.P.S. d'un montant de 1.847,82 € et les honoraires d'architectes estimés à 50.232 €.

Les travaux dans la commune...

Jalonnement des 30 km de pistes cyclables par la mise en place de totems

Coût d'acquisition : 21 657,50 €



Mise en place de jardinières « géantes » rue de l'Abbé Travers (lotissement du bourg – 1^{re} tranche)

Coût : 2 734,18 €



Démarrage des travaux préparatoires (réseaux) à la construction de 14 logements locatifs sociaux, lieu-dit le Sourdonnet

Coût : 80 776,14 €



Effacement des réseaux rue Traversière

Coût : 14 933,86 €



Implantation d'un panneau de signalisation solaire à proximité des écoles

Coût : 1 267,76 €



Les travaux dans la commune...

Élargissement et réfection des trottoirs rue du Pied Martyr

Coût : 24 355,43 €



Réfection de la place des Hérons (Z.A.C. de Cordouan)

Coût : 3 497,22 €



Réfection du queux de la Sablière

Coût : 3 457,36 €



Démarrage des travaux de restructuration du parking des ostréiculteurs

Coût : 194 733,07 €



Les travaux dans la commune...

Réaménagement et sécurisation allée des Gannes avec création d'une piste cyclable et trottoirs le long du lotissement

Coût : 263 457,92 €



Réaménagement et sécurisation de l'avenue de l'Hippodrome et création d'une piste cyclable et d'un giratoire

Coût : 274 267,92 €



Travaux portuaires

Coût : 209 280,78 €



Sédiments, grains de sable et gros cailloux



Le dernier conseil portuaire s'est réuni le lundi 8 novembre 2010 en présence de M. Jean-Pierre Tallieu, Président, de M. Robert Jono, Maire des Mathes-

la-Palmyre, et de nombreux élus et personnalités, membres du Conseil.

➔ Le premier point a concerné les travaux d'investissement et d'équipement du port pour l'année 2011. Après le passage de la tempête Xynthia, nous avons pu nous apercevoir que les pieux qui maintiennent les pontons d'accostage étaient trop courts, et que, de ce fait, il fallait les rallonger d'un mètre. Ce travail sera exécuté en « régie », c'est-à-dire par l'équipe technique du port et des ateliers communaux, le tout pour un coût de 13.025 €.

➔ Le deuxième point est la création et mise en place de portillons à l'entrée des passerelles d'accès aux pontons. Cette installation fut discutée maintes et maintes fois. En fait, ils dissuaderont les promeneurs d'aller sur les pontons et aux abords des bateaux, mesure aussi de sécurité de façon à éviter un possible chavirage des pontons s'il y a trop de visiteurs. Le coût en sera de 4.700 € en les faisant nous-mêmes.

➔ Le troisième point concerne l'acquisition de 30 mètres de pontons qui viendront devant la cale nord qui est obsolète et sera comblée. Le coût est évalué à 44.285 €, ce qui fait un total pour ces travaux de 62.010 € H.T.

Ces propositions ayant recueilli un avis favorable du Conseil Portuaire, devront être entérinées par le Conseil Municipal lors du vote du B.P. 2011.

Info sur le dragage du port

Nous venons de recevoir un avis favorable de la Direction Départementale de la Terre et de la Mer (D.D.T.M.) pour le renouvellement de l'autorisation de dragage d'une durée de 5 ans. Par ailleurs, le Conseil Général étudie la possibilité d'intégrer le port de Bonne Anse dans son plan départemental de gestion du schéma de dragage. La construction d'une nouvelle drague étant sur le point de s'achever, elle devrait faire ses débuts dans notre port au premier trimestre 2011 (information Conseil Général). Il serait dragué dans sa totalité, ce qui représente 20.000 m³ de sédiments. Il restera à trouver le financement, qui pourrait se situer aux alentours de 150.000 €. Ce ne seront pas les majorations de la redevance portuaire 2011 qui pourront éponger cette somme. En effet, cinq propositions de 1 à 5 % d'augmentation ont été proposées. Le Conseil a retenu 3 %. Cela sera donc soumis au prochain conseil municipal pour en délibérer.

Actuellement, d'importants travaux viennent de commencer dans le port. Il s'agit d'implantation de palplanches et de reprofilage de la berge côté nord. Les travaux sont financés dans le cadre du budget 2010 car quel que soit l'avenir de ce port, il nous faut bien l'entretenir. Les bateaux ont pu cette année encore entrer et sortir de Bonne Anse sans trop de





difficultés. Tant qu'un volume d'eau important entrera dans la baie, il se produira naturellement des passes par son déversement.

Il faut savoir qu'au-delà du port, c'est le domaine maritime, c'est-à-dire l'État. Nos demandes souvent récurrentes auprès des autorités de tutelle sont restées vaines pour obtenir le dragage hypothétique d'un passage en mer. Certes il faudrait reconduire ce travail souvent du fait du déplacement des bancs de sable, c'est la situation de pratiquement tous les ports de l'Atlantique.

La façade du littoral bouge presque constamment, se déplaçant, rajoutant ou retirant d'énormes quantités de sable, formant des bancs selon les courants, les vents et les tempêtes, bousculant les enrochements naturels ou artificiels. Là-encore des sommes importantes sont consacrées à l'entretien des infrastructures côtières pour les maintenir en état. Par exemple, suite à la tempête Xynthia, ce ne sont pas moins de 8.000 tonnes d'enrochements qui seront utilisées. Souvent, il faut ajouter du calcaire, sous forme de petites pierres, qui, avec un géotextile approprié, viendra maintenir l'ensemble. Ce sont actuellement les travaux qui sont entrepris sur le site « Les Pins des Cordouan », la mer ayant sapé les protections de roche, creusant de vastes paliers par ses coups de butoir répétés. Sans intervention, c'est tout l'édifice du bord de mer qui s'écroulerait, pistes piétonne et cyclable comprises.

Souhaitons que la météo et surtout les dépressions soient clémentes pour l'année 2011.

En attendant les prochains beaux jours, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'à vos proches et une bonne année 2011 malgré les difficultés que nous ressentons tous.

*Guy SPITERI
Adjoint au Maire
Responsable du port et des plages*

Classement A pour la qualité des eaux de baignade

Une nouvelle fois, la municipalité accorde une place de choix à la surveillance de la qualité des eaux de baignade des plages des Pins de Cordouan et du Clapet.

Durant la période estivale, la qualité des eaux de baignade est très régulièrement contrôlée.

Les services de l'Agence Régionale de Santé (ex-DDASS) effectuent chaque été 6 prélèvements sur chaque plage surveillée dont les résultats sont transmis une dizaine de jours plus tard.

De plus, afin de gérer en temps réel la qualité des eaux, la municipalité fait appel à la Compagnie des Eaux de Royan pour fournir au plus vite les éléments concernant la qualité bactériologique des eaux de baignade. Cette méthode complémentaire permet d'apprécier le risque sanitaire de pollution bactériologique d'une plage en moins de 7 heures lors d'une situation à risque.

Les résultats de ses analyses sont communiqués à la mairie, à l'Office de Tourisme ainsi qu'aux postes de secours et affichés sur chacun des sites sur les panneaux spécifiques situés à l'entrée des plages. N'hésitez pas à les consulter.

L'appréciation de la qualité des eaux de baignade s'effectue en deux temps :

- en cours de saison sur des résultats ponctuels d'analyses ;

- En fin de saison par une interprétation de l'ensemble des mesures qui se traduit par un classement.

A : Eaux conformes de bonne qualité

B : Eaux conformes de qualité moyenne

C : Eaux non conformes pouvant être momentanément polluées

D : Eaux non conformes de mauvaise qualité

En 2010, la baignade est classée A pour l'ensemble des plages de la commune, soit des eaux conformes de bonne qualité.



Le point sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La réunion publique qui s'est déroulée le 20 juillet en mairie fut l'occasion d'expliquer à la population les modifications que nous avons dû apporter au premier projet de PLU arrêté en mars 2009, qui fut ensuite retiré sur demande de M. le Sous-Préfet, dont les remarques à l'encontre de notre travail s'étendaient sur une trentaine de pages.

C'est donc dans son ensemble que nous avons dû reprendre le PLU, depuis le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), dont les orientations générales ont été débattues en séance du conseil municipal du 10 novembre 2010, jusqu'à la cartographie, dont les zones constructibles et à aménager ont été fortement réduites au profit de mesures de protections environnementales et du principe de gestion économe du territoire.

Les trois principales orientations générales du PADD sont :

1) Assurer la préservation de la biodiversité du patrimoine naturel, du patrimoine paysager et préserver la cohérence des milieux sensibles répertoriés.

2) Conforter le développement et l'aménagement du pôle touristique

3) Organiser un développement urbain cohérent autour du pôle de vie de l'agglomération des Mathes.

La cartographie, quant à elle, vient d'être finalisée, elle est consultable par tous à l'accueil de la mairie.

L'objectif de la commune, désormais assistée d'un avocat spécialisé épaulant nos deux bureaux d'études (l'un urbaniste, l'autre environnemental), est d'arrêter le nouveau projet de PLU en début d'année 2011, et d'espérer pouvoir organiser l'enquête publique l'été prochain, pour une approbation souhaitée fin 2011.

Tout travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, est soumis à Déclaration Préalable (R. 421-17 a du code de l'urbanisme).

Pose d'un **Velux** ou de **panneaux photovoltaïques** sur le toit d'une habitation existante.

Pose d'un **conduit de cheminée** sur un bâtiment existant.

Transformation d'une **porte de garage** existante en baie vitrée.

Votre déclaration aura double emploi puisque par cette modification vous **transformez de la surface hors œuvre brute (SHOB) en surface hors œuvre nette (SHON)**, ce qui est également soumis à Déclaration Préalable à partir de 10 m² (R. 421-17 g).

Modifications des ouvertures existantes :

- ☞ Changement des menuiseries extérieures,
- ☞ Changement de la couleur des volets,
- ☞ Création d'une ouverture supplémentaire,
- ☞ Suppression d'une ouverture existante.

Changement de la **couleur de l'enduit extérieur** d'un bâtiment existant (ravalement de façades).

URBANISME

Les Modifications de Façades

Les modifications de façades sont soumises à formalité d'urbanisme

Pour retirer le formulaire adapté à votre projet et connaître les pièces à joindre au dossier, ainsi que pour consulter les règles d'urbanisme de la commune, l'accueil du service urbanisme est à votre disposition aux heures d'ouverture de la mairie :

du Lundi au Jeudi :
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
le Vendredi :
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

- Besoin d'explications pour produire les pièces liées à votre projet,
- ou besoin qu'un agent examine votre dossier afin de savoir s'il est complet,

Prenez rendez-vous avec l'un des agents instructeurs, aux plages horaires suivantes :

Le Lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le Jeudi de 9h à 12h
Le Vendredi de 13h30 à 16h30

!

Si vous négligez la constitution de votre dossier, celui-ci sera mis en incomplet, ce qui prolongera son délai d'instruction et retardera le commencement des travaux.

!



URBANISME

Les piscines

L'implantation d'une piscine est soumise à formalité d'urbanisme

Le bassin est inférieur ou égal à 10m²

Aucune autorisation n'est requise si le bassin n'est pas couvert ou si la hauteur de la bâche ou de l'abri de couverture est inférieure ou égale à 1,80 m et si la piscine n'est pas implantée dans un site classé ou un secteur sauvegardé dont le périmètre a été délimité.

Dans le cas contraire, si la hauteur de la bâche ou de l'abri de couverture est supérieure à 1,80 m, une déclaration préalable est nécessaire (R. 421-9 g du code de l'urbanisme) dans la mesure où cet abri est assimilé à un châssis ou une serre, sauf si la piscine est implantée dans un site classé ou un secteur sauvegardé dont le périmètre a été délimité.

Le bassin est supérieur à 10m² mais inférieur ou égal à 100m²

En dehors des secteurs sauvegardés et des sites classés, si la piscine est découverte, ou si la hauteur de l'abri est inférieure ou égale à 1,80m, une déclaration préalable suffit (R.421-9f du code de l'urbanisme). Si la hauteur de l'abri est supérieure à 1,80m, un permis de construire est requis (R.421-1). La solution est la même pour une piscine implantée dans un secteur sauvegardé dont le périmètre a été délimité ou un site classé.

Attention,
dès lors que votre projet concerne une piscine enterrée ou semi enterrée, celle-ci est obligatoirement soumise à Déclaration Préalable quelque soit la superficie du bassin. En effet, il y a dans ce cas affouillement du sol, qui est également soumis à Déclaration Préalable (R. 421-23 f).

Le bassin est supérieur à 100m²

Quel que soit le type d'abri posé, et même si la piscine est découverte, les travaux exigent le dépôt d'un permis de construire (R.421-1 du code de l'urbanisme).

Inaugurations du 25 septembre 2010

2 ronds-points (la Poste et les Gannes), une piste cyclable, un arboretum : cela faisait 4 bonnes raisons de procéder aux inaugurations en ce samedi ensoleillé du 25 septembre 2010.

De nombreuses personnalités : Dominique Bussereau, Secrétaire d'État aux Transports et Président du Conseil Général, Régine Joly, Vice-présidente du Conseil Régional, Jean-Pierre Tallieu, Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Henri Duhaldeborde, Sous-préfet de Rochefort, ainsi que de nombreux élus et invités ont participé à ces inaugurations.

C'est autour d'un pot, réunissant les quelque 200 participants, que chacun a pu trinquer à la santé de ces belles réalisations !



Discours de M. le Maire

*Monsieur le Ministre et Président du Conseil Général,
Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort,
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais,
Monsieur le Président de la S.E.M.D.A.S Vice-Président du Conseil Général,
Messieurs les Conseillers Régionaux et Généraux,
Chers collègues Maires et amis de la Communauté d'Agglomération, Messieurs les Officiers et sous officiers des corps constitués, Messieurs les Directeurs représentant l'ensemble des services,
Chers Mathérons et Palmyriens*

Depuis l'inauguration du Club Méditerranée en 2003, et celle de notre centre-ville en 2005, qui ponctuaient le début d'une importante métamorphose de notre Commune et de sa station, nous sommes, avec mon équipe municipale soudée et la soixantaine d'agents qui nous assistent avec beaucoup de compétence et dévouement, tellement occupés à réaliser, que nous n'avons pas pu trouver le moyen d'inaugurer, comme il est coutume de le faire après chaque réalisation, tous les projets, parfois importants, qui sont venus structurer, conforter, sécuriser et souvent embellir notre commune éminemment touristique.

Par ailleurs, il faut bien reconnaître qu'il n'est pas du tout facile de trouver une date qui convienne à tout le monde, en raison des nombreuses et prenantes activités, charges ou obligations que nous devons tous, Mesdames et Messieurs, assumer au quotidien... Et ce n'est certainement pas vous, Monsieur le Ministre, qui me direz le contraire.

C'est la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui privés de la présence de Monsieur le Préfet, représenté par Monsieur Duhaldeborde, Sous-Préfet de Rochefort, de Madame la Présidente de la Région, elle aussi représentée par sa Vice-Présidente M^{me} Régine Joly, et de notre député Didier Quentin, Maire de Royan, en déplacement ce week-end à Balingen, en Allemagne, pour commémorer un anniversaire de jumelage comme nous le faisons nous-mêmes, ici, il y a 3 semaines lors de la venue de nos amis du Val d'Aoste.

Nous regrettons également l'absence de nos sénateurs MM. Belot, Doublet et Laurent tous les 3 très dévoués à notre cause communale.

Nous sommes donc réunis aujourd'hui pour

inaugurer officiellement deux rond-points, situés sur la Route Départementale 141, réalisés sous maîtrise du Conseil Général qui a supporté 70 % de leur coût. Ces deux ouvrages, l'un au cœur des Mathes et l'autre à l'entrée de la Palmyre, ont largement contribué à améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation sur un axe très emprunté, principalement durant les grands ponts de printemps et les 2 mois de haute saison estivale.

Nous inaugurons également l'agréable piste cyclable qui serpente, depuis le printemps dernier, dans la Pinède de la Palmyre pour laquelle, je suis convaincu Monsieur le Sous-Préfet, nous avons bien fait de persévérer tant elle fait maintenant une belle unanimité pour son insertion harmonieuse dans ce site boisé, et l'absolue sécurité qu'elle a apportée aux adeptes de plus en plus nombreux de la petite reine qui nous visitent à longueur d'années. Cette nouvelle piste, d'un montant de 100.000 € environ, a été réalisée avec l'aide du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Communauté d'Agglomération.

L'endroit verdoyant et arboré, où nous sommes rassemblés en ce moment, aménagé tout récemment par les soins de notre valeureuse et compétente équipe de jardiniers municipaux, et que nous avons tout naturellement dénommé « jardin public », fait lui aussi partie des 4 réalisations mises à l'honneur aujourd'hui ! Cet arboretum a également bénéficié du soutien des instances régionales et départementales pour les jeux, plantations et éclairage ; toutes ces aides réunies, représentant environ 20 % d'une dépense totale de 160.000 €.

En dehors de ces 4 réalisations mises sous les projecteurs aujourd'hui, nous avons, comme vous pouvez l'imaginer, réalisé bien d'autres choses durant toute cette période que nous n'énumérerons pas ce soir de façon exhaustive, faute de temps.

Sachez seulement que l'ensemble de nos dépenses d'investissement, depuis l'année 2006, dépasse les 7 M€ dont une large part a été consacrée au développement, que nous souhaitons durable, à la mise en valeur de notre site naturel privilégié, au respect de notre environnement et aussi à la sécurité et la propreté.

Je citerai simplement les quelques programmes les plus significatifs liés à cette démarche essen-

Infos municipales

tiellement écologique : l'extension et l'entretien de notre réseau de pistes cyclables qui atteint maintenant les 30 km de linéaire, représente à lui seul, un coût non négligeable que nous ne regrettons pas de supporter tant les retours en terme d'utilité et de confort sont évidents.

✓ la station de filtration réalisée entre le nouveau golf et le Club Med a coûté, à elle seule, 730.000 €. Bénéficiant d'une subvention de 105.000 € du Département, cet intéressant ouvrage nous permet d'utiliser, dans des conditions écologiquement et financièrement très avantageuses, les eaux recyclées de notre nouvelle station d'épuration pour l'arrosage du golf, des espaces verts du Club Med ainsi que ceux de notre Commune.

✓ l'achat de 3 véhicules utilitaires électriques, pour un montant de 65.000 €, a été soutenu à hauteur de 40 % par la Région et le Département.

✓ Soucieux du confort de nos touristes nous avons, depuis quelques années, mis en place aux 4 coins de notre territoire communal un programme pluriannuel d'implantation de toilettes publiques auto-nettoyantes appelées « Sanisettes ». Pour 8 installations différentes, nous avons investi à ce jour près de 600.000 € supportés à 99 % par notre seul budget communal car ce genre d'équipement, pourtant très apprécié, n'était malheureusement pas éligible sauf à proximité de notre Office de Tourisme.

L'utilisation de ces sanisettes étant gratuite, nous supportons également et annuellement les 25.000 € nécessaires à leur fonctionnement.

✓ Le budget de 500.000 €, que nous consacrons à la création et à l'entretien de nos espaces verts, peut, a priori, paraître excessif, voire superflu aux yeux de certains... bien qu'il soit difficile de quantifier ou mesurer le retour de cet important investissement, nous sommes depuis longtemps convaincus que c'est là le plus sûr moyen de capter de nouvelles clientèles et encore mieux de les fidéliser... Tout en améliorant le cadre de vie de notre population sédentaire qui ne se prive pas de manifester sa satisfaction ; et puis à quoi servirait d'avoir sur son territoire communal un joli petit port, un magnifique zoo de classe internationale, un Club Med de bonne réputation, un golf plaisant et un hippodrome plein d'avenir, si les espaces, souvent naturels, qui les relient ou les entourent étaient laissés à l'abandon ?

Une commune qui génère maintenant à elle seule plus de 10 % du volume des recettes touristiques du Département, ne peut pas, me semble-t-il, voir les choses différemment, surtout dans la conjoncture difficile que nous subissons depuis bientôt 3 ans.

Si nous n'avons pas eu à déplorer de victimes lors de la tempête Xynthia, comme malheureusement ce fût le cas dans certaines communes situées plus au Nord de notre littoral, notre front de mer fut néanmoins très secoué en de nombreux endroits sur plus de 2 km, entre le Port et le Club Med, et toutes les voies piétonnes, cyclables, ainsi que celle du petit train, avaient littéralement explosé interdisant toute circulation... Nous avons dû, dans les 4 semaines qui ont suivi, faire vite, très vite, pour remettre tout en ordre afin que pour le tout début avril le démarrage de notre saison touristique n'en soit pas affecté.

Nous avons, certes, relevé le défi, sans pouvoir attendre de savoir qui nous aiderait, et à quelle hauteur se situeraient ces aides. Cela perturbe sensiblement notre budget 2010 car, pour régler les entreprises sérieuses qui étaient intervenues dans l'urgence, nous avons dû différer des financements pour des projets dont la réalisation s'avère indispensable avant la saison prochaine... Il semblerait, Monsieur le Président du Conseil Général, que vous puissiez prochainement nous apporter des précisions à ce sujet, qui devraient être plus favorables que ce que l'on nous avait laissé entendre précédemment. Le Conseil Régional et l'État ne devraient pas tarder, nous l'espérons, à nous confirmer, eux aussi, les aides qui nous seront accordées.

Les Élus des Mathes-la Palmyre, ainsi que tous leurs administrés, vous adressent, Monsieur le Ministre, Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Sous-Préfet, Messieurs les Directeurs des services et responsables des entreprises, leurs plus vifs remerciements pour les aides substantielles financières ou techniques, que chacun à votre niveau, avez su apporter à notre belle commune pour la réalisation de tous ces projets structurants.

Avant de passer la parole à notre Ministre durable, grand timonier de notre beau Département touristique, je tiens personnellement à vous remercier, Mesdames et Messieurs, d'être venus si nombreux ce soir et de m'avoir écouté avec une attention aussi aimable que bienveillante.

Accueil des nouveaux administrés de la commune

Comme de coutume, la Municipalité accueille, tous les 2 ans, ses nouveaux administrés. Pour 2011, cette manifestation est prévue le vendredi 7 janvier à 18 heures, à l'Espace Multi-Loisirs.

Vous pourrez, autour du pot de l'amitié et de la galette des rois, faire connaissance avec les élus de la Commune et les Présidents d'Associations.

Si vous êtes installé depuis le mois de janvier 2007, nous vous invitons à venir confirmer votre participation à l'accueil de la mairie avant le 3 janvier 2010.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer...



Accueil des nouveaux administrés le 23 janvier 2009



Colis de Noël

La distribution des colis en direction des personnes âgées d'au moins 68 ans, cette année, aura lieu le jeudi 23 décembre 2010 en matinée.

Contrôles de branchements au réseau d'assainissement

Dans le cadre de l'étude des contrôles de raccordements au réseau d'assainissement, pour le compte de l'Agglomération Royan Atlantique, le bureau d'études Aqualis réalisera des tests au colorant et des tests à la fumée des réseaux d'assainissement, sur notre commune, du 6 au 10 décembre 2010 et du 13 au 17 décembre 2010.

Les tests à la fumée consistent à insuffler de la fumée non toxique dans les réseaux collectifs d'eaux usées

afin de déceler les mauvais raccordements de gouttières et de grilles avaloirs. Ces tests seront suivis d'enquêtes chez les particuliers concernés.

Dans le cadre de ces essais, il peut arriver que la fumée apparaisse dans des bâtiments, si les évacuations d'eau sont dépourvues de siphons.

Sur le terrain, les techniciens disposent d'un certificat de mission signé par le Président de la Communauté d'Agglomération.



Etes-vous bien branché au réseau collectif d'eaux usées ?



2 types d'eaux rejetées dans des réseaux différents:

• Les eaux usées regroupent :

- ✓ toutes les eaux usées produites par la maison : eaux vannes (WC), et eaux ménagères (cuisine, salle de bains, machines à laver ...),
- ✓ les eaux issues d'activités artisanales et industrielles sous certaines conditions (prétraitement).

Ces eaux doivent être rejetées au réseau collectif d'eaux usées directement. Elles sont ensuite transférées par ce même réseau à la station d'épuration où elles seront traitées et dépolluées.

- **Les eaux pluviales** sont constituées des eaux de toiture et des eaux de ruissellement de cours ou de terrasse. Elles doivent être résorbées sur la parcelle ou rejetées soit au caniveau, soit au fossé, soit dans le collecteur d'eaux pluviales si votre habitation est située à proximité d'un réseau pluvial.



Il est interdit de rejeter...

- les eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales,
- les eaux pluviales dans le réseau collectif d'eaux usées (s'il est séparatif).

En effet, les conséquences peuvent être néfastes pour l'environnement :

- débordements des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration,
- rejets directs dans le milieu naturel, ce qui peut conduire à la pollution des cours d'eau ...



Test au colorant



Test de fumigation

L'intervention du Service d'Assainissement Collectif est rendu obligatoire par le code de la santé publique.

Sur le territoire communal, c'est la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique qui gère le transport et le traitement des eaux usées.

Elle a établi un Règlement d'Assainissement :

→ **tout raccordement au réseau public** d'assainissement doit faire l'objet d'une demande auprès de la C.E.R. (exploitant des réseaux pour le compte de la Communauté d'Agglomération),

→ **des contrôles périodiques** sont réalisés pour vérifier la conformité des raccordements au réseau d'assainissement :

Tests de fumigation et contrôles au colorant

Sur la commune des Mathes (et La Palmyre), les contrôles périodiques de branchement ont lieu en décembre 2010 et janvier 2011, et sont réalisés par la société **aqualis**



L'accompagnement à la scolarité à l'école primaire des Mathes

L'Éducation Nationale et le SIVOM de la Presqu'île d'Arvert mettent en place le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité à l'école des Mathes pour la sixième année consécutive.

Cette aide permet à certains enfants de bénéficier les mardis et vendredis soirs d'une aide aux leçons et d'ateliers tels que du bricolage, du sport, des jeux de société, des jeux d'expression... Les ateliers sont mis en place par une animatrice du SIVOM tandis que l'aide aux leçons est apportée par des personnes bénévoles. Chaque temps (leçons ou atelier) dure environ quarante minutes.

Cette année, nous recherchons des personnes bénévoles qui souhaitent donner un peu de leur temps

pour accompagner les enfants dans leur travail du soir. Nous accueillons toutes les bonnes volontés. Aucun niveau scolaire n'est requis, chaque personne est accompagnée dans son rôle d'intervenant et détermine le rythme de ses interventions. Des formations peuvent être proposées pour toutes les personnes qui interviennent sur ces dispositifs. Les relations sont basées sur la convivialité et l'envie d'aider les enfants.

Si vous êtes intéressé(e) pour intervenir, ne serait-ce qu'à titre d'essai, ou si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter Estelle JAMET, coordinatrice de l'accompagnement scolaire au 06.28.82.14.28.

Si la commune m'était contée

Les Mathes : deux bi-centenaires à célébrer

Cet historique concerne les deux platanes de la colonie d'Ivry au lieu-dit « La Baraque », plantés pour honorer le mariage de Napoléon I^{er} avec Marie-Louise de Habsbourg-Lorraine.

Rappel des faits :

Monsieur l'inspecteur forestier de Saint-Jean-d'Angely, adresse une première lettre datée du 12 décembre 1810 à Monsieur le garde de la Forêt d'Arvert.

« Monsieur,

J'ai fait remettre à Monsieur Michel, aubergiste à Marennes, deux platanes pour être plantés à la forêt d'Arvert.

Vous voudrez bien les faire prendre et les planter avec précaution, c'est-à-dire ne pas les planter trop profond, et de les entourer de buissons.

J'irai à la forêt à la fin de ce mois.

P. S : Prenez garde qu'il fasse un beau temps, sans gelée, quand vous planterez les arbres ».

Une deuxième lettre datée du 4 janvier 1811 :

« Monsieur le sous-inspecteur m'a mandé, Monsieur le garde général, qu'il devait vous envoyer des arbres pour planter en l'honneur du mariage de l'empereur ¹.

S'ils n'avaient pas été envoyés, vous ne manquerez pas de planter de suite deux ormeaux, et vous me marquerez le jour de la plantation, pour que j'en instruisse Monsieur le conservateur qui me demande des nouvelles de cette plantation » ².

Les deux platanes ont bien été plantés dans le mois de décembre 1810 et ils sont toujours là et en bonne santé, et ils honorent bien leurs deux siècles d'existence.

Ils auraient bien pu disparaître tous les deux le 17 février 1945 lors du bombardement de la colonie

d'Ivry-sur-Seine par l'aviation alliée.

Une bombe est tombée entre les deux platanes, tuant trois soldats allemands qui traversaient la route pour se rendre aux abris aménagés dans la forêt toute proche, et blessant gravement une femme Française qui travaillait aux cuisines.

Les arbres ne furent que légèrement touchés : quelques branches furent coupées sans gravité.

André Prince



1. Le mariage de Napoléon I^{er} avec Marie Louise de Habsbourg Lorraine a été célébré le 2 avril 1810 et la naissance du roi de Rome a eu lieu le 20 mars 1811.

2. En décembre 1810, lors de la plantation des arbres, le fils de Napoléon I^{er} n'était pas né, il ne naîtra que le 20 mars 1811.

Si la commune n'était contée...

Rue du Sentier du Moulin



Plan aérien du bourg des Mathes



L'emplacement du moulin à l'époque du 19^{ème} siècle.

Rue du Sentier du Moulin nommée par le Conseil Municipal en date du 25 Octobre 1985 (baptême des rues)

L'église des Mathes

Le Moulin à vent au temps jadis...



Rue du Sentier du Moulin

Suite à une recherche établie par un administré, la commune a souhaité rendre public et annoncer à tous les habitants de la commune des Mathes-La Palmyre, l'existence d'un moulin à vent sur la commune des Mathes au début du 19^{ème} siècle. En effet, ce moulin est révélé grâce au cadastre napoléonien de 1824. Il y a très peu d'éléments aujourd'hui qui justifiait sa présence et son fonctionnement.

Les planches cadastrales de 1936, dévoile que ce moulin à vent a dû être détruit au début du 20^{ème} siècle, car il n'apparaît plus jamais sur aucune carte. Aujourd'hui, si on devait le situer, il serait implanté au n°31 rue Léon Nicolle. De nos jours, il y a une très ancienne maison, de type charentaise.



Office de Tourisme

Toute l'équipe de l'Office de Tourisme vous présente le bilan de ses actions menées au cours de ce second trimestre 2010.

Bilan de la saison et Fréquentation

L'avant-saison a été mitigée à La Palmyre et ce, en grande partie, du fait qu'il n'y ait pas eu beaucoup de ponts aux mois de mai et juin. Le mois de juillet a débuté lentement pour tous nos prestataires mais il a vite été compensé par le mois d'août qui, comme l'an passé, a été vraiment remarquable. L'ensemble des hébergements a de nouveau affiché complet jusqu'à la première semaine de septembre grâce à un temps clément et agréable.

De son côté, l'Office de Tourisme a enregistré des records en terme de fréquentation et une hausse fulgurante sur le mois d'août avec pas moins de 43 000 visiteurs contre 28 000 l'an dernier. De manière globale, la fréquentation de l'Office de Tourisme a augmenté de 10 % entre avril et juillet et durant les jours les plus denses, plus de 2 000 personnes ont été accueillies dans nos bureaux.

Animations

Les animations estivales organisées à La Palmyre ont encore rencontré un vif succès cette année. Mention spéciale pour la programmation musicale dans La Pinède qui a été applaudie par de nombreux spectateurs qui ont trouvé qu'elle se bonifiait d'année en année, mêlant des artistes hétéroclites et de très bonne qualité.



Quatre agents communaux ont participé au Raid Aventure organisé par l'Office de Tourisme et le Palmyre Atlantique Voile (PAV) le 23 octobre dernier.

Valérie Dumas, Christophe Fradin, Milène Maurin et Stéphanie Haudecœur-Melkonian.

En octobre, la 2^e édition du Raid Aventure a, elle-aussi, fait mouche. Plus d'une centaine de concurrents se sont donc retrouvés le samedi 23 octobre pour surmonter, sous la pluie et sous le vent, des épreuves sportives autour du site exceptionnel de la



Baie de Bonne Anse. Compte tenu de cette grande réussite, le Raid est reconduit l'an prochain et programmé en date du 22 octobre 2011. Nous en profitons pour remercier, une fois de plus, tous les bénévoles qui se sont impliqués dans l'organisation de cet événement et ont contribué à son succès.

Agenda : La grande évasion en petit train, one man show du conducteur du petit train touristique de La Palmyre, le 25 février ; Melting Pot, concert de salsa, le 26 mars, Swing d'O, concert de jazz, le 23 avril ; les Fêtes de Pâques le 25 avril ; la Fête du Nautisme les 14 et 15 mai ; et les incontournables Feux de la Saint Jean le 24 juin.

Le Relais Poste

Pour sa première année d'ouverture à l'Office de Tourisme, le Relais Poste a très bien fonctionné. Son chiffre d'affaire, de 25 000 € sur 6 mois (avec plus de 10 000 € en août), a été réalisé principalement en vente de timbres. Le bilan est très positif au niveau de l'impact touristique. L'expérience est donc renouvelée pour 2011 avec une période d'ouverture allongée qui débutera, comme cette année, au 1^{er} avril mais se poursuivra, cette fois, jusqu'au 31 octobre 2011.

La Base Nautique, Palmyre Atlantic Voile

La Base Nautique a très bien travaillé cette saison, des clients ont même été refusés pendant 3 semaines car toutes les activités étaient complètes. Elle a reçu tout au long de l'année pas moins de 3 000 personnes, nombre en constante hausse par rapport aux années précédentes. Le char à voile, nouvelle activité proposée cet été au sein du PAV, a été bien accueilli par le public. Il est donc envisagé de poursuivre et de pérenniser cette pratique à La Palmyre en 2011, pratique peu développée sur les autres stations balnéaires surtout par manque de place sur les plages.

Par ailleurs, les travaux de rénovation et de mise aux normes de la Base Nautique ont été votés par le

Conseil Municipal, notamment pour continuer à accueillir et développer la voile scolaire sur notre commune.

Classement des hébergements

À noter, d'ici 2012, tous les hébergements touristiques devront être reclassés suivant les nouvelles normes établies au niveau national et adoptées en novembre dernier.

Ceci touche donc, en premier lieu, tous les campings, hôtels, villages vacances mais également tous les particuliers louant des meublés. Aussi, les personnes concernées peuvent d'ores et déjà se rendre sur le site internet d'Atout France afin de prendre connais-

ce de ces nouvelles dispositions, et nous restons à disposition de toute personne intéressée ou souhaitant avoir de plus amples renseignements sur les modalités de classements.

Travaux de rénovation

Les travaux de réfection d'une partie des bureaux de l'Office de Tourisme viennent de s'achever et nous tenons à remercier particulièrement M. le Maire et le Conseil Municipal, ainsi que les employés municipaux qui ont œuvré à ce projet, sans qui les travaux n'auraient pu avoir lieu.

L'équipe de l'Office de Tourisme vous présente ses Meilleurs vœux pour 2011.



U.N.R.P.A. : « et c'est reparti »



Si la nouvelle année a débuté sous le signe de la morosité, c'est dans un climat de sérénité retrouvée qu'elle va se terminer, même si rien n'est jamais acquis d'avance, la prudence étant toujours de mise. Comme chaque été, les activités ont tourné au ralenti en juillet et août, sauf pour les « groupe vélo » et « marche découverte » que rien n'arrête. Aussi, avant la coupure estivale, avons-nous organisé le repas dit « des vacances » pour réunir tout le monde. Ce fut une réussite. Tout était parfait, que ce soit le repas, la décoration des tables, le service, sans oublier la vaisselle et la remise en place de la salle car c'est avec spontanéité que chacun a bien voulu mettre la main à la pâte. Merci encore à tous.

Deux lotos ont été organisés, l'un le 15 juillet, l'autre le 18 août. Ils se sont déroulés dans d'excellentes conditions et les joueurs sont venus nombreux. Un merci tout particulier au président de la Boule Mathéronne, Jean-Jacques Bonnet, qui non seulement a mis le matériel de son association à notre disposition, mais a bien voulu assurer l'animation.

Ateliers

Le mois de septembre a vu le redémarrage des ateliers, avec un petit nouveau « l'ensemble vocal » qui se met en place progressivement. Voici le rappel du planning des activités :

- ✓ *L'ensemble vocal* le lundi soir à 18 heures
- ✓ *le « Vélo »*, rendez-vous le mardi à 14 heures devant le local.
- ✓ *L'informatique* le mercredi de 14 heures 30 à 17 heures 30 (inscriptions préalables directement sur le site « m.informatique@orange.fr »)
- ✓ *Le foyer*, tous les jeudis à partir de 14 heures
- ✓ *Les danses de salon* le jeudi de 17 heures 30 à 18 heures 30 .
- ✓ *La gymnastique* le vendredi de 11 heures à 12 heures.
- ✓ *La marche découverte* le vendredi à 14 heures (rendez-vous au foyer)

Atelier Informatique : cette année, le groupe s'est agrandi, puisque les assidus sont au nombre de 17 avec 2 animateurs pour l'encadrement des travaux pratiques. Merci également aux plus expérimentés qui n'hésitent pas à aider en direct les novices, renforçant ainsi un bon esprit de groupe.

Gymnastique : depuis la rentrée, le groupe s'est bien étoffé et notre animatrice, Vanessa, ne manque pas d'imagination pour faire travailler aussi bien la mémoire que les abdominaux, le tout dans un climat décontracté et sérieux à la fois. Et nous saluons l'arrivée d'un sportif parmi nous, ce qui nous donne l'opportunité de rappeler que la gymnastique n'est pas une activité réservée uniquement aux dames, messieurs vous êtes les bienvenus !

L'ensemble vocal prend ses marques sous la houlette de Jeannie Sheyder. Le groupe se met en place et il n'est pas trop tard pour s'inscrire.

Le vélo, la marche et les danses de salon se portent toujours aussi bien et de nouveaux adeptes sont venus grossir leurs rangs.

Merci à nouveau aux animateurs qui ne ménagent pas leurs efforts et prennent sur leur temps pour vous faire partager leur passion.

Rappel : pour participer à l'ensemble de ces ateliers, il faut être à jour de sa cotisation qui inclut l'assurance. Une séance de découverte gratuite est proposée pour chaque activité. (Pour tout renseignement et inscriptions, s'adresser à la Présidente (05.46.05.16.48), à la Trésorière (05.46.36.08.78), la Secrétaire (05.46.23.63.39) et le jeudi au foyer.)

Timbres 2011

Ils sont disponibles dès maintenant au foyer tous les jeudis après-midi à partir de 14 heures ou lors des manifestations organisées par la section. Il est à préciser qu'il n'est pas indispensable de participer à une activité pour devenir membre de notre association.

Animations

En plus des ateliers, il y a des rendez-vous incontournables. Par exemple, le jeudi 11 novembre, un déjeuner a été organisé au foyer. Là encore, ce fut une réussite. Après l'excellent repas préparé par notre chef, les amateurs de cartes et de jeux de société ont pu donner libre cours à leur loisirs préférés pendant que d'autres faisaient la plonge et remettait tout en place. Encore une fois merci à tous les bénévoles qui s'investissent sans compter pour vous apporter ces moments de convivialité.

Le jeudi 18 novembre, s'est tenue la journée « Portes ouvertes », et dans la soirée nous avons célébré, avec succès, l'arrivée du beaujolais nouveau... (plus de 50 personnes nous ont rendu visite).

Nous avons eu le plaisir d'accueillir lors de ces deux manifestations M. le Maire que tous tenons à remercier, ainsi que la municipalité, pour le soutien qu'ils nous apportent.

Le 1^{er} décembre, la Fédération de la Charente-Maritime organise l'élection du super papy. Cette élection est placée sous le signe de l'humour et les candidats qui représenteront notre section n'en manquent pas. Que le meilleur gagne !

Repas des rois

Le dimanche 9 Janvier 2011, nous organisons le repas des « rois », se substituant au traditionnel repas de Noël (contrainte de calendrier et de réservation des salles pour vous recevoir). Nous vous y attendons nombreux. N'hésitez pas à venir avec parents et amis.

Toute l'équipe vous souhaite de très bonnes fêtes et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2011.

Pour la section :
La Présidente, Micheline Oudart
La Secrétaire, Anne-Marie Spiteri

Hippodrome de Royan La Palmyre

La saison 2010 a connu son épilogue avec la fin de l'été pour une hibernation nécessaire à la préservation des pistes, dont la qualité, a une fois de plus, été plébiscitée par les plus grands professionnels.

Le « cru 2010 » conforte d'autre part, l'engouement du public pour le spectacle proposé, tant dans sa diversité que pour la qualité des participants. Le côté sportif s'est vu renforcé par la présence des plus « grandes maisons » de l'hexagone, et ce, dans toutes les disciplines, et bien sûr dans les plus grandes épreuves. Des drivers et jockeys de renom, pour certains multiples cravaches d'or, ont assuré le spectacle tout en se montrant très disponible auprès des visiteurs ravis. À noter que de très nombreuses animations ont apporté l'aspect ludique nécessaire à la démocratisation du sport et du site (journées « hippodrome en fête » destinées aux enfants, et nombreuses distributions de cadeaux et produits locaux).

En résultante, la Société des Courses de Royan la Palmyre va se trouver confortée une nouvelle fois dans le classement du « Top 10 » des meilleures sociétés françaises et 1^{re} des 56 sociétés composant la Fédération des Courses du Sud Ouest.

Afin de se donner les moyens appelés par ses succès récurrents, les travaux déjà évoqués, vont très bientôt se concrétiser.

Dès le printemps prochain, activation de la tranche afférente au Centre d'Entraînement (construction de deux établissements pour nos deux champions MM. Macaire et Chaillé Chaillé). Il convient de signaler que le premier cité est, une nouvelle fois, tête de liste en France toutes catégories confondues, et que M. Chaillé Chaillé prend le seconde place en nombre de victoires.

La seconde tranche qui va concerner les infrastructures de l'hippodrome sera lancée, quant à elle, à la fin de l'été 2012, sitôt la clôture de la saison hippique.

Ces travaux conséquents vont être réalisés, grâce, notamment à l'implication des principaux élus, que nous tenons, une nouvelle fois à remercier.

Information importante, la saison 2011 sera composée de 19 réunions, soit 4 réunions supplémentaires, émanant de la société de La Rochelle-Chatellillon pour laquelle nous mettons notre site à disposition le temps de la reconstruction de leurs installations.

Nous reviendrons bien sûr, et en son temps, sur tout ce qui précède, et d'ici là, nous vous proposons de prendre date selon le calendrier suivant :

Avril : 10 / 17 / 25

Mai : 1 / 15 / 22

Juin : 5 / 13

Juillet : 10 (Trophée Vert) / 14 / 24 / 31

Août : 3 / 7 / 10 / 14 / 17 / 21 / 28

À noter : vous trouverez toutes les informations sur l'hippodrome, les réunions, notes sur les courses, vidéos, animations, contact etc. sur le nouveau blog de l'hippodrome :

hippodrome-royan17.blogspot.com

Le président



OSM

En cette fin d'année, tous nos remerciements vont à l'établissement Grenon qui a financé les nouveaux maillots des débutants et au zoo de La Palmyre qui a participé à l'achat du minibus pour le bonheur de tous.

Nous remercions également tous nos anciens sponsors (panneaux publicitaires) auxquels se sont rajoutées les entreprises Laborde, Sarry, AM3 et Maudet. Toute cette générosité dont nous avons besoin nous fait chaud au cœur !

Enfin, nous adressons encore une fois de très sincères remerciements à l'ensemble du Conseil Municipal pour nous avoir accordé une meilleure subvention.

Cette année, les seniors sont montés en 4^e division mais seule la solidarité permettra de conserver l'équipe.

Quant à l'école de foot, nous sommes tous très fiers de constater encore une fois qu'elle s'est enrichie (près de 60 licenciés).

Thierry Molle s'occupe des U15 en entente avec Saint-Palais et des U13 qui sont en 1^{re} division.

Les U11, encadrés par Mickaël Taillandier, continuent sur leur lancée avec de très bons résultats.

Enfin, les débutants (de 5 à 9 ans) sont, cette saison, entraînés par Gilles Lachenaud et Christophe Lagoutte que je tiens à remercier au nom de tous les dirigeants pour leur motivation et leur investissement dans le Club et auprès des jeunes. Merci aussi à Sophie Balza qui les seconde au niveau des plus petits.

Tous se sont vus remettre un survêtement aux couleurs du Club pour former une seule et même famille car c'est dans cet esprit que nous avancerons...

Enfin, je terminerai, en cette période de fêtes, par mettre à l'honneur tous ceux qui participent de près ou de loin à la vie du Club (joueurs, parents, grands-

parents, dirigeants et bénévoles) et une pensée particulière à J. Da Cruz pour la rénovation du Club House.

Le 10 décembre a eu lieu le tirage de la tombola suivi du repas de Noël où tous les enfants du Club étaient invités.

L'OSM vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2011.

Le président, Thierry Molle



La Boule Mathéronne



Bravo à lui et tous les joueurs et joueuses du club.
Ceux qui veulent venir nous rejoindre seront les bienvenus.
Merci à tous les gens qui ont aidé à toutes les manifestations.
À l'année prochaine.

Une saison 2010 correcte au niveau des divers championnats des clubs, avec quelques joueurs n'ayant jamais eu de licence qui, dans cette année, ont fait beaucoup de progrès et ont pris de l'assurance. Bravo à eux.

Pour ce qui est des concours d'été de La Palmyre, toujours une très bonne ambiance et beaucoup de monde. Le temps ayant été de la partie tout l'été, la saison s'est terminée dans la bonne humeur avec un repas de fin de saison réussi.

Le traditionnel concours du club tête à tête, avec un superbe trophée gagné cette année, par un des premiers licenciés du club, sûrement un des meilleurs aussi bien par son adresse que par sa gentillesse et son fair-play.

Le président, J.-J. Bonnet

CNBA Cercle Nautique de Bonne Anse

Les activités du club ont repris pour la période estivale 2010. Les manifestations organisées par une équipe de bénévoles dynamiques et soudés ont rencontré auprès des adhérents et visiteurs un franc succès. Toutes ces rencontres seront reconduites pour la saison 2011, avec puces de mer le samedi 4 juin 2011, sardinades, sorties pêches, régates, visite de vieux gréements dans le port avec chants des marins le soir, sortie au phare de Cordouan, et des surprises pour le 15 août 2011. Toutes ces dates seront affichées à la capitainerie du port et précisées dans le prochain bulletin municipal. Nous remercions Monsieur le Maire, ses adjoints et conseillers municipaux présents à notre dernière assemblée, et c'est dans une ambiance conviviale que nos adhérents ont pu dialoguer, questionner nos représentants du conseil municipal.

À la question quel avenir pour le port ? Sujet sensible qui concerne tous les plaisanciers et professionnels ayant des activités dans et autour du port, M. le Maire se dit très préoccupé par les phénomènes d'ensablement de la baie de Bonne Anse, des modifica-

tions permanentes du chenal d'accès au port, ce qui ne peut nous rassurer. Nos installations portuaires font partie des atouts touristiques et économiques de notre station.

À l'occasion de cette assemblée générale M. Bentolila Leno a été élu Président d'Honneur de notre association. Il fut le premier capitaine du port de la Palmyre et il a su avec dévouement, passion, compétence, organiser la vie du port entre plaisanciers et professionnels et défendre le futur de celui-ci contre les pessimistes et autres défaitistes .

Aujourd'hui notre beau port est à la hauteur de nos espérances.

Nous remercions tous ceux qui soutiennent le CNBA dans ses démarches . Vous êtes plaisanciers et amoureux du port, rejoignez-nous.

Toute l'équipe du CNBA et moi-même, le président, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour l'année 2011.

À tous nos amis de la pêche, belle mer !

Le Président, André Siess

Comité des fêtes et animations

C'est un programme légèrement modifié que le Comité vous a proposé en ce deuxième semestre. En effet, nous avons dû annuler la soirée cabaret initialement programmée en décembre. En voici les temps forts.

21 juin : Fête de la Musique aux Mathes

Elle a été animée par un couple de chanteurs de variétés : Sandra et Philippe.

13 juillet : le feu d'artifice des Mathes

Après le feu d'artifice, la soirée s'est poursuivie en musique avec l'orchestre Atlantide qui se produisait pour la première fois aux Mathes et qui a séduit par son professionnalisme et la qualité de sa prestation.

22 juillet : comme chaque année, à l'issue du concert proposé dans le cadre des *Jeudis Musicaux des églises romanes*, les mélomanes et les artistes ont pu se retrouver autour du verre de l'amitié servi par le Comité.

25 juillet : l'Orchestre du Violon sur le sable est venu répéter en soirée aux Mathes et à l'issue du concert, le Comité a servi un repas aux musiciens. C'est une soirée couscous qui a été proposée et comme la pluie s'est invitée au programme, nous avons dû nous replier dans le hall et dans le foyer de l'UNRPA pour loger tout le monde, mais le fait d'être à l'abri et au chaud a été fort apprécié.

8 août : le feu d'artifice de la Palmyre

Après le magnifique feu, la soirée s'est poursuivie avec l'orchestre Éclipse qui nous a proposé un programme d'excellente qualité mais qui a été écourté

en raison de la fraîcheur de la nuit qui a découragé les mélomanes et les danseurs. Ce sont les aléas du plein air.

7 septembre : soirée avec nos amis valdotains

Dans le cadre des manifestations organisées pour la célébration du vingtième anniversaire du jumelage avec Antey-Saint-André, le comité a proposé une soirée couscous qui a été fort réussie.

17 décembre : Noël des écoles

Comme chaque année, le père Noël et toute son équipe seront là pour divertir les écoliers : dans la matinée, projection d'un film et l'après-midi distribution des cadeaux. Nous tenons à remercier M. Sainte-Marie qui a la gentillesse de mettre son petit train à la disposition du Comité pour assurer le transport des enfants entre l'école de l'EML.

Réveillon : nous reprenons le rythme d'une année sur deux. Donc pas de réveillon en 2010, mais nous donnons rendez-vous en 2011.

Programmation 2011 : elle est en cours d'élaboration, mais vous pouvez d'ores et déjà prendre date.

- ✓ Dimanche 6 mars, à midi, choucroute-partie
- ✓ Dimanche 24 avril (Pâques)
- ✓ Jeudi 2 juin, Vide-Grenier, Foire aux Saveurs
- ✓ Mardi 21 juin, Fête de la Musique.

Toute l'équipe vous souhaite de très bonnes fêtes et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2011.

*Kriss Delahaye, Présidente
Anne-Marie Spiteri, Secrétaire*

L'Association Communale de Chasse Agréée

Notre assemblée générale s'est tenue le 28 juin 2010 avec pour point fort les élections du tiers sortant et le renouvellement du bureau.

Le vote des sociétaires a reconduit l'ensemble du bureau pour deux ans avec deux nouveaux membres élus : M. Villeforte Christian et M. Wagrez Gérard ; M. Jean Pierre Frétard a été maintenu président de l'ACCA.

L'ACCA a renforcé son territoire de chasse par l'acquisition d'un terrain sur le domaine de « Monsouci », soit une deuxième parcelle dans cette forêt.

L'ACCA a organisé un repas dansant le 27 mars 2010. Un grand nombre de chasseurs et leurs amis ont répondu présents à cette soirée festive et nous les remercions vivement de leur participation. Nous vous donnons rendez-vous en 2012 pour une nouvelle grande soirée.

Pour l'ACCA, l'été fut calme, les sangliers n'ayant pas débordé de la forêt n'ont pas commis trop de dégâts sur le territoire de la commune.

L'ouverture générale de la chasse le 12 septembre 2010 s'est effectuée par un très beau temps qui a duré jusqu'à fin octobre.

La qualité et la quantité de perdreaux et de faisans ont contribué à la satisfaction des chasseurs et de leurs chiens.

Par contre le développement de la population des sangliers sur notre territoire nous inquiète quelque peu.

Les membres de l'ACCA des Mathes vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour 2011.

Le président, Jean-Pierre Frétard

Comité de Jumelage

Comme nous l'avions annoncé dans le dernier bulletin, nous avons reçu nos amis Anteisans du 4 au 11 septembre.

Le dimanche 5 septembre, sous un soleil de plomb, nous avons inauguré les 20 ans du comité de jumelage au rond point des Valdotains, suivi d'un apéritif sous la halle du marché. Vers 20 h 30, un dîner spectacle été organisé à l'espace multi loisirs. Notre cher ami Roberto, maire d'Antey, gardera un souvenir de ces vingt ans. En effet, Achille et lui avaient le même point faible : « leur talon ». Après un bref passage à l'hôpital, la soirée s'est prolongée tard dans la nuit.

Lundi, journée repos.

Mardi, balade en vélo jusqu'au phare de La Coubre et déjeuner à la salle de la capitainerie, car le temps était trop incertain pour un pique-nique en plein air. Le soir, nous nous retrouvions à une soirée couscous organisée par le comité des fêtes.

Mercredi matin, marché de La Palmyre, après midi, zoo.

Jeudi, visite de Mornac-sur-Seudre et ses marais salants, dégustation d'huîtres et déjeuner dans une cabane ostréicole. Le soir, éclade de moules derrière l'espace multi loisirs avec ambiance et tours de magie.

Vendredi, journée libre. Le soir, dîner de clôture à La Grande Baie avec échanges de cadeaux.

Ainsi se terminaient les festivités des 20 ans du jumelage, dont nous garderons un excellent souvenir.

Nous ne nous sommes quittés que pour quelques semaines car bien sûr nous étions au rendez vous pour la 9e année consécutive à la « Mele Vallée » du 10 octobre. Cette fois encore et malgré notre crainte d'avoir changé d'emplacement, nos huîtres ont eu toujours autant de succès.

Les membres du comité de jumelage se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi que tous nos vœux pour 2011.

Le président, Gérard Brisson-Goulvant



Célébration des 20 ans du jumelage

Chers amis mathérons et antesans,

Le 17 septembre 1989, je m'adressais à vous pour la première fois pour célébrer la naissance du jumelage entre nos deux communes. Après avoir expliqué les objectifs et les ambitions qui nous animaient, je remerciais tous ceux qui ont joué un rôle fondamental dans ce processus, en particulier M. et Mme Fradin, alors dynamiques présidents du club du Troisième âge, qui ont permis la réalisation du premier échange, et M. Jono, alors conseiller communal, et Lucette, son épouse, qui ont immédiatement donné suite à la lettre que j'avais envoyée à M. Brisard, maire des Mathes-La Palmyre, pour prendre des contacts en vue d'un jumelage et qui, enthousiastes, étaient venus nous rendre visite.

Le jumelage prenait forme.

Un an plus tard, M. Claude Caillé, maire à son tour, et tous les Mathérons nous accueillèrent si chaleureusement dans leur magnifique région que le jumelage prenait tout son sens.

Les années ont passé et nous avons appris à nous connaître, pris plaisir à nous retrouver régulièrement comme à l'occasion de la foire de la pomme et j'en remercie le comité de jumelage des Mathes qui s'est toujours investi à fond et a tant apporté à la réalisation de ce projet.

Aujourd'hui, après toutes ces années, je mesure le chemin parcouru et c'est donc avec joie que je me retrouve face à vous pour la commémoration des vingt ans du jumelage, en compagnie de M. Jono, maire des Mathes-La Palmyre et ami de longue date. Cependant, c'est aussi avec plus d'émotion encore qu'autrefois car la conscience de la valeur de notre profonde amitié s'unit à celle du devoir de la présen-

ver. C'est pourquoi il me semble superflu, désormais, de faire l'éloge de nos deux communes, de l'union de la mer et de la montagne et de nos deux cultures si différentes mais aussi si complémentaires et qui ont tant à s'offrir mais il me semble important de rappeler quelques personnages qui ont participé activement à cette grande construction d'amitié et de citoyenneté européenne. Je pense en particulier à Don Savardon, curé d'Antey, à M. Terrades, conseiller communal et linguiste passionné, à M. Cady, secrétaire du club du Troisième âge et bien sûr à d'autres encore qui nous ont déjà quittés.

Ce petit hommage ne veut pas être triste mais veut souligner l'importance que chacun d'entre nous a dans le cœur des autres, le rôle que nous pouvons assumer pour la communauté et, enfin, que c'est grâce à la collaboration de tous que le jumelage a pu se faire et se fera.

En vingt ans, beaucoup de choses ont changé, certains visages ont disparu, d'autres fort heureusement apparaissent, tout se transforme mais les liens que nous avons tissés doivent rester. Certes, la joie que nous éprouvons lors de nos retrouvailles est la preuve de la réussite de notre jumelage, cependant, nous ne devons pas oublier de passer le témoin aux jeunes générations, de leur transmettre cette histoire que nous avons vécue afin qu'ils posent eux aussi une pierre à cet immense édifice de l'amitié et de la fraternité.

Pour le vingtième anniversaire du jumelage, je forme donc ce souhait : « que grâce à des échanges toujours plus enrichissants, nos jeunes puissent construire un avenir serein et radieux ».

Roberto Brunod, maire d'Antey-Saint-André



En cette belle soirée de septembre, nous sommes une fois de plus, chers amis Valdôtains, réunis pour commémorer une bonne vingtaine d'années de notre jumelage émaillé de souvenirs où l'amitié, la cordialité, la générosité et parfois aussi la solidarité, ont tenu une large place... En réalité, cela fait maintenant plus de 22 ans que nous avons répondu favorablement à ton heureuse initiative, mon cher Robert, de rapprocher nos deux communes par un jumelage qui, de toute évidence, ne pouvait être qu'intéressant à une époque cruciale où l'Europe se construisait. Au-delà de cette considération d'ordre communautaire certes importante, mais que nous n'avons jamais jugée essentielle dans notre démarche, nous pressentions confusément que ce rapprochement entre montagnards et littoraux devait à coup sûr présenter un intérêt certain et pas mal d'avantages, surtout que bon nombre de Mathérons, soucieux de ne pas trop se compliquer la vie, avaient bien compris que dans cette aventure, ils n'auraient pas à affronter la difficulté de la langue...

Après deux déplacements de nos délégations respectives durant l'été 88 et un troisième très fortuit, que j'effectuais à titre privé avec mon épouse en octobre suivant, nous avons très vite senti que nous étions faits pour nous entendre, nous comprendre et que toutes les conditions étaient déjà bien réunies pour que cette affinité qui s'était créée entre nos deux communautés soit officiellement concrétisée par la célébration d'un jumelage prometteur... Ce qui fut fait chez vous en septembre 89, toujours à votre initiative, à l'occasion d'un voyage de nos aînés, organisé par notre ami Roger Fradin ici présent, alors président du club UNRPA dont les membres étaient tous très curieux de découvrir votre magnifique région et rencontrer ceux qui l'habitaient. Le chaleureux accueil que vous nous aviez alors réservé est encore présent dans toutes les mémoires... L'année suivante, en septembre 90, venait notre tour de sceller, ici même, sur ce rond point, dénommé pour la circonstance Rond point des Valdôtains, les liens qui déjà nous unissaient.

Vous avez sans doute remarqué qu'à côté de la stèle érigée il y a vingt ans pour la célébration de notre jumelage, nous avons, pour commémorer l'événement d'aujourd'hui, essayé de reproduire approximativement, sans prétention aucune, votre majestueux Cervin. Ça n'a pas été, en réalité, chose très facile que de le garnir avec des plantes mais nous avons pensé que le recouvrir de neige n'aurait pas forcément donné

un meilleur résultat compte tenu du climat dont nous bénéficions. Je tiens toutefois à remercier au passage toute notre valeureuse équipe de techniciens communaux qui n'a pas ménagé sa peine pour réaliser très récemment cet ouvrage symbolique et « relooker » tout ce rond point en un temps record. Avant de poursuivre, je souhaiterais que nous ayons une pensée émue pour les quelques regrettés acteurs malheureusement aujourd'hui disparus, parfois figures emblématiques, tous très dévoués à la cause de notre jumelage et qui auraient souhaité ardemment être parmi nous aujourd'hui. Pour honorer leur mémoire, je reprendrai simplement ce qu'écrivait très justement l'un d'entre eux, René Cady, lors de la disparition il y a onze ans de votre truculent curé de choc, Don Luigi Sarvadon : « *Des amis nous ont quittés, il nous reste leur souvenir* ».

Au cours de ces vingt années écoulées, pas moins d'une trentaine d'échanges intéressants et fructueux ont eu lieu en alternance dans les domaines scolaires, sportifs, culturels, touristiques voire tout simplement à titre individuel pour le simple plaisir de se retrouver entre amis.

Nous devons aussi reconnaître que l'événement considérable de votre « Mêle-Vallée » auquel nous participons chaque début octobre, et qui connaît un succès croissant d'années en années, est venu apporter un souffle nouveau à nos rencontres, tout en nous permettant de promouvoir bien entendu les produits de notre terroir charentais mais aussi notre beau site touristique balnéaire insuffisamment connu des régions transalpines.

Tout ceci met en évidence le caractère exceptionnel de nos relations et la profondeur des liens qui nous unissent : Nous avons su partager nos joies et nos peines, nos moments de satisfaction mais aussi les moments difficiles. Nous avons su exprimer respectivement et spontanément notre solidarité et notre soutien lorsque tour à tour, nous avons été frappés durement il y a dix ans par le déchainement des éléments naturels ; nous nous sommes peut-être aussi, sans vraiment nous en rendre compte, inspirés mutuellement de ce qui était fait de bien ou de mieux en terme de réalisations ou d'aménagements dans nos communes respectives, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie de nos populations sédentaires ou touristiques.

Il faut dire aussi que la notion de distance qui nous sépare a bien évolué avec l'amélioration sensible du réseau routier. Si traverser la France et les

Alpes relevait encore en 1988, de « l'expédition », le faire en 2010 n'a plus grand-chose à voir, surtout en terme de sécurité. Malheureusement, cette sécurité, si souvent liée à la responsabilité, s'est avérée être un frein, un handicap aux échanges scolaires sur lesquels nous avons beaucoup compté dès l'origine de notre jumelage... c'est un fait très regrettable qu'il ne faut pas attribuer qu'à la seule rigueur des réglementations, car les nouveaux comportements très sécuritaires, parfois excessifs liés à la vie moderne de tous les acteurs concernés que sont les organisateurs, les enfants et leurs parents, sont devenus incompatibles avec une telle démarche pourtant très enrichissante pour nos jeunes scolaires.

Pour compenser ce vide et assurer une certaine pérennité de notre jumelage, nous allons devoir stimuler une nouvelle motivation auprès de nos différents milieux associatifs, surtout sportifs, qui devraient comprendre les opportunités qui leurs sont offertes par l'esprit ouvert de franche camaraderie et de fraternité qui animent les Antésans et les Mathérons, qui ont de surcroît le grand privilège de vivre respectivement dans des endroits d'exception formidablement complémentaires.

Par ailleurs il faut aussi savoir qu'un jumelage comme le nôtre a besoin de bonnes volontés pour bien fonctionner... Ce n'est certes pas le bain, mais il est des moments où celles et ceux qui se trouvent en charge de l'organisation de chaque événement éprouvent, comme dans toutes les associations, des petits moments d'essoufflement. Ils souhaiteraient parfois qu'un peu de sang neuf vienne les épauler et assurer la relève le moment venu... Si vous n'êtes pas de ceux qui ne pensent qu'à recevoir sans jamais donner, venez les rejoindre : vous serez bien accueillis. Pour y avoir contribué depuis plus de 22 ans je puis vous assurer que l'expérience est très enrichissante, notamment sur le plan humain, et qu'elle mérite bien d'être vécue..

Je terminerai en vous adressant à tous, chers Antésans, Valdôtains, Mathérons et Palmyriens un grand merci pour tout ce que vous avez déjà fait, tout ce que vous faites encore aujourd'hui et tout ce que vous serez amenés à faire demain pour ce jumelage exemplaire, afin qu'il connaisse dans l'avenir la même réussite qu'il a connu depuis plus de 20 ans.

Bienvenue à nos amis valdotains et bonne soirée à tous.

*Robert Jono,
maire des Mathes - La Palmyre*



Un bel exemple de civisme à suivre...

Monsieur P.,

Dans la soirée du 17 octobre 2010, vous avez interpellé un automobiliste immatriculé dans le 79 qui déterrait des végétaux dans le rond-point de la Baraque.

Grâce à votre intervention dans le relevé de l'immatriculation, vous nous avez permis de retrouver le contrevenant et d'engager à son encontre une procédure.

La Municipalité tenait, par la présente, à vous remercier chaleureusement pour cet acte de civisme.

La Commune subit en effet à chaque période de plantations dans les espaces verts communaux l'équivalent de 10 % de vols ou de dégradations.

Des gestes comme le vôtre, encore trop rares, sont à souligner.

Vous renouvelant nos remerciements pour votre intervention.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

*Le maire des Mathes - La Palmyre
Robert Jono*

À votre Service

• **MAIRIE** – 10, rue de la Sablière – BP 60013 - Les Mathes - Tél : 05.46.22.48.72 – Fax : 05.46.22.49.23 – Email : info@mairie-lesmathes-palmyre.fr du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 - le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

• **OFFICE DU TOURISME** – 2, avenue de Royan – La Palmyre

Tél : 05.46.22.41.07 – Fax : 05.46.22.52.69 – Email : contact@la-palmyre-lesmathes.com

En saison, du 1^{er} juillet au 31 août

tous les jours sans interruption de 9 h à 19 h

Avant et après saison, du 1^{er} avril au 30 juin et septembre

du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h - le dimanche matin de 10 h à 12 h 30

Hors saison

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h - le samedi matin de 9 h à 12 h

• **RELAIS POSTE - LA PALMYRE (OFFICE DE TOURISME)**

Avril, mai, juin et septembre : du lundi au vendredi : 9 h-12 h 30

Juillet - août : du lundi au vendredi : 9 h-13 h et 16 h-19 h

LA POSTE – LES MATHES – Tél/Fax : 05.46.22.42.69

du 28 juin au 14 septembre

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h - le samedi de 9 h à 12 h

du 15 septembre au 27 juin

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30

Heures des levées : en semaine 12 h - le samedi 9 h

• **TRÉSOR PUBLIC** – 37, rue de la Seudre – 17390 LA TREMBLADE – Tél : 05.46.36.00.85 – Fax 05.46.36.52.70

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h - le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30

• **GENDARMERIE** – 6, avenue du Général de Gaulle – 17390 LA TREMBLADE - Tél : 05.46.36.11.43

• **GENDARMERIE** – LA PALMYRE (JUILLET/AOÛT) - Tél : 05.46.22.52.25

• **ASSISTANTE SOCIALE** – M^{me} DANJOU – permanence tous les mardis en mairie de 9 h à 10 h 30

• **ÉCOLE MATERNELLE** -10, rue Henri Erable – LES MATHES – Tél : 05.46.23.63.59

• **ÉCOLE PRIMAIRE** - 10, rue Henri Erable – LES MATHES – Tél : 05.46.22.44.26

• **E.D.F – G.D.F** -Avenue du Marechal Leclerc - 17200 ROYAN - Tél : 08.10.08.03.33

• **SERVICES MÉDICAUX**

LES MATHES – Cabinet médical :

- INFIRMIERS - SCP COUCHAUX – POUILLAT - 8, rue Sainte-Marie - Tél : 05.46.22.42.90

- MÉDECIN - D^r PINEAU -8, rue Sainte-Marie -Tél : 05.46.22.41.80

- OSTÉOPATHE -Marion PINSON - 8, rue Sainte-Marie - Tél : 06.67.96.69.70

- KINESITHERAPEUTE - M. GOHARD Pierre - 8 rue Sainte Marie - Tél. : 06.07.44.34.96

LA PALMYRE

- MÉDECIN D^r MARTINEZ- 3, rue d'Auvergne - Tél : 05.46.23.60.45

- INFIRMIERS - SCP COUCHAUX – POUILLAT - 4, place d'Aquitaine - Tél : 05.46.22.48.87

- PHARMACIE DE LA COUBRE - 31, boulevard des Trémières - Tél : 05.16.84.04.35 ou 06.07.44.34.96

• **SNCF ROYAN** - Tél : 05.46.05.62.32 ou 36.35

• **TAXI** – Nathalie DÉSIÉ – Tél : 05.46.22.32.74 ou 06.75.23.62.27 - Station rue de la sablière - Les Mathes - Office de Tourisme – La Palmyre

• **ORDURES MÉNAGÈRES** - Communauté d'Agglomération Royan Atlantique - 107, avenue de Rochefort – 17200 ROYAN - Tél : 05.46.22.19.27

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

- 15 juin au 15 septembre : tous les jours sauf le mercredi

- Du 1^{er} avril au 14 juin : le lundi, le jeudi et le samedi

- Du 16 septembre au 31 mars : le lundi et le jeudi

TRI SELECTIF - tous les mercredis

DÉCHETS VERTS - du 1^{er} juin au 30 novembre : le lundi. Le reste de l'année : 2^e et le 4^e lundis du mois. Décembre : lundi 6 et lundi 20

Les sacs plastiques ne sont définitivement plus ramassés.

DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROYANNAIS POLE ECOLOGIE URBAINE - Tél : 05.46.39.64.64

acceptent les plastiques, le verre, les batteries, la ferraille, les piles, les huiles etc.

La Tremblade : du 1^{er} janvier au 31 décembre ouvert lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45

Fermé jeudi, dimanche et jours fériés.

Chaillevette : du 1^{er} janvier au 31 décembre ouvert lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45

Fermé mardi, dimanche et jours fériés.

• **MARCHÉS :**

AUX MATHES : les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis, marchés tous produits, du 15 juin 2010 au 15 septembre 2010.

les vendredis matins du 16 septembre 2009 au 14 juin 2010

le vendredi matin de Pâques au 14 juin 2010 et du 15 au 30 septembre 2010.

À LA PALMYRE : les dimanches et les mercredis matins du 4 avril au 30 septembre 2010.

les dimanches matins du 1^{er} octobre au 7 novembre 2010

les mercredis soirs du 30 juin 2010 au 1^{er} septembre 2010.

SECOURS

- **POMPIERS** - Tél. : 18
- **CASERNE** - 19, Zone artisanale de Brassons - La Tremblade - Tél. : 05 46 36 03 32
- **SAMU** - Tél. : 15
- **SECOURS EN MER** - (crossa Etel) Tél. : 02 97 55 35 35 et le 16 pour les navigateurs
- **CLINIQUE PASTEUR** - à Royan - Tél. : 05 46 22 22 22
- **HÔPITAL MALAKOFF** - à Vaux-sur-Mer - Tél. : 05 46 39 52 52
- **CENTRE ANTI-POISON** - à Bordeaux - Tél. : 05 56 96 40 80
- **CENTRE TRANSFUSION SANGUINE** - à Saintes - Tél. : 05 46 93 53 44

AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE



la
Charente
Maritime



Nature Plein Cadre



La Palmyre

Les Mathes